

PARIS, le 25/04/2002

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE  
DIRRES

**LETTRE CIRCULAIRE N° 2002-106**

**OBJET :** Modification du champ d'application du Versement Transport (art. L. 2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

*- Précision sur le périmètre des transports urbains de la Communauté de Communes de l'Agglomération ORLEANAISE étendu aux communes de BOU et CHANTEAU depuis le 1er janvier 2001.*

*- Le versement transport fixé au taux de 1,75% est inchangé et applicable à ces communes depuis le 1er janvier 2001.*

*- A compter du 1er janvier 2002, transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération ORLEANAISE en Communauté d'Agglomération ORLEANAISE.*

*- Changement de coordonnées bancaires de la Communauté d'Agglomération ORLEANAISE.*

**TEXTE A ANNOTER :** Lettre circulaire n° 2000-080 du 21/07/2000.

Par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2000, le périmètre des transports urbains de la Communauté de Communes de l'Agglomération ORLEANAISE (identifiant n° 9304501) a été étendu aux communes de BOU et CHANTEAU au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le versement transport fixé au taux de 1,75% est applicable à ces communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Par arrêté préfectoral du 27 décembre 2001, la Communauté de Communes de l'Agglomération ORLEANAISE se transforme en Communauté d'Agglomération ORLEANAISE.

Le numéro d'identifiant attribué à cette communauté d'agglomération est le numéro 9304503.

Les informations relatives au champ d'application au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

## CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT

(articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

### Communauté d'agglomération ORLEANAISE

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- BOIGNY-SUR-BIONNE (Insee 45034)		01/04/1997	URSSAF D'ORLEANS
- <b>BOU</b> ( <b>Insee 45043</b> )		<b>01/01/2001</b>	
- <b>CHANTEAU</b> ( <b>Insee 45072</b> )		<b>01/01/2001</b>	
- CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) (Insee 45075)		01/01/1997	
- CHECY (Insee 45089)		01/04/1997	
- COMBLEUX (Insee 45100)		01/04/1997	
- FLEURY-LES-AUBRAIS (Insee 45147)		01/04/1997	
- INGRE (Insee 45169)		01/04/1997	
- MARDIE (Insee 45194)		01/04/1997	
- MARIGNY-LES-USAGES (Insee 45197)	1,75%	01/04/1997	
- OLIVET (Insee 45232)		01/04/1997	
- ORLEANS (Insee 45234)		01/04/1997	
- ORMES (Insee 45235)		01/04/1997	
- SAINT-CYR-EN-VAL (Insee 45272)		01/04/1997	
- SAINT-DENIS-EN-VAL (Insee 45274)		01/04/1997	
- SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN (Insee 45282)		01/04/1997	
- SAINT-JEAN-DE-BRAYE (Insee 45284)		01/04/1997	
- SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (Insee 45285)		01/04/1997	
- SAINT-JEAN-LE-BLANC (Insee 45286)		01/04/1997	
- SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN (Insee 45298)		01/04/1997	
- SARAN (Insee 45302)		01/04/1997	
- SEMOY (Insee 45308)		01/04/1997	

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté d'Agglomération ORLEANAISE  
Espace Saint Marc  
5, Place du 6 juin 1944 –B.P. 95801  
45058 ORLEANS CEDEX 1

Identifiant :

9304503

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Trésorerie d'ORLEANS Municipale  
Place Etape  
45000 ORLEANS  
BDF ORLEANS  
30001 00615 C451 0000000 56